

SITE FR 1102007 – RIVIERE DU VANNETIN



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 27 juin 2017, à St Siméon

ETAIENT PRESENTS :

NOM	PRENOM	ORGANISME
BORGNE	Véronique	Chargée d'étude Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
REISSER	Alix	Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne
LEMOINE	Rémy	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, Communauté de commune Des 2 Morin
RACINET	Joël	Maire de Leudon
SOMMIER	Floriane	Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
WIERPANT	Hélène	Animatrice au SAGE des deux Morin
BOILEAU	Jules	Chargé d'études Biodiversité, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
AUGUSTIN	Pierre	France Nature Environnement 77

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- ✓ **Présentation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin»**
- ✓ **Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin» lors de l'année 2016**
- ✓ **Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin» pour l'année 2017**
- ✓ **Temps d'échanges**

Véronique BORGNE, animatrice Natura 2000, introduit la réunion et ses objectifs, en remerciant la mairie de St Siméon pour son accueil ainsi que les participants pour leur présence.

Véronique BORGNE présente le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin», les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB lors de l'année 2016 et les perspectives pour 2017.

La présentation est téléchargeable sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin/documents-a-telecharger>



RESUME DES ECHANGES / RELEVES DE DECISIONS

La DDT précise que Communauté de commune Des 2 Morin est la nouvelle structure animatrice du site depuis début 2017.

La commune de Leudon précise que le **classement du Vannetin en site Natura 2000** s'est fait sans aucune concertation. La DDT indique que ce classement a, en effet, été imposé par le préfet dans l'urgence pour éviter les sanctions de l'Europe, car la France n'avait pas atteint ses objectifs de classements en termes de sites Natura 2000 proposés. Par contre, l'élaboration du Document d'Objectifs s'est faite en total concertation avec tous les acteurs lors de nombreux comités de pilotage.

L'animatrice indique que le Vannetin est une des rares rivières à abriter **la Mulette épaisse, espèce communautaire, qui est en danger critique d'extinction** en Ile de France.

La présence de très **nombreux drains** conduit au colmatage des habitats des espèces communautaires.

Le **fonctionnement hydromorphologique de la partie amont du Vannetin** a été très altéré. Le lit du Vannetin a été modifié afin de lutter contre les inondations, il y a plusieurs dizaines d'années. Les désordres d'envasement sont dus à ces aménagements. L'étude de faisabilité pour la restauration hydromorphologique du Vannetin amont proposée a pour objectifs de palier à ces dysfonctionnements de façon durable.

Le SIVHM n'est actuellement pas compétent pour **l'aménagement et l'entretien du Vannetin**. Un dossier de DIG **est en cours de réalisation**. Le syndicat est accompagné par l'EDATER. Un dossier provisoire a été envoyé au service police de l'eau de la DDT en septembre 2016. Le dossier doit comprendre une évaluation d'incidences Natura 2000. Mme BORGNE et Mme SOMMIER et Mme WIEREPANT vont faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

La commune de Leudon a un projet de **construction d'une station d'épuration**. Ce projet devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence. L'animatrice demande à être associée au projet en amont. Le bureau d'étude (Cabinet Merlin) missionné devra prendre contact avec l'animatrice.

La CC2M va lancer une étude de maintenance sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de la communauté de communes en septembre. L'animatrice indique qu'il serait souhaitable que le CCTP précise les enjeux Natura 2000 pour qu'ils soient bien pris en compte en amont des projets.